

COMMISSION DES FINANCES

Vendredi 9 octobre 2020

Présents : Mrs Marcel GLAVIEUX, Pierre LAVALARD, Philippe FOURE, Pascal TRANQUILLE, Jean Marie WARME, Guy GAILLET et Laurent GHYS.

Secrétaire de séance : Wilfried LECLERCQ (administratif).

Le Président Marcel Glavieux ouvre la séance et remercie la commission présente. Il donne la parole à Mr Pierre Lavalard, trésorier du district.

Le trésorier donne à chacun le document reprenant le compte de résultat de la saison 2019-2020 et le compte prévisionnel 2020-2021.

Il commente ensuite, les principales lignes des produits et des charges, et répond aux quelques interrogations des membres de la commission.

Il est précisé qu'en raison de l'arrêt des compétitions départementales à la mi-mars, les comptes sont forcément inférieurs aux prévisions initiales que ce soit pour les produits et/ou charges.

Résultat 2019/2020 :

- Produits 2019/2020 à hauteur de 542.123 € contre 639.237 € en 2018/2019, soit un différentiel à hauteur de 97.114 €.
Charge 2019/2020 de 540.101 €.

Explications transmises :

- Les clubs ont perçu une aide appelée Fonds de Solidarité de la FFF correspondant à 10 € par licencié au 30/06/20 sur les comptes des clubs :
 - 5 € sur les comptes LFHF (3,50 € FFF et 1,50 € LFHF)
 - 5 € sur les comptes District (3,50 € FFF et 1,50 € DSF)Le District a décidé, via son Comité directeur, d'abonder de 2 € supplémentaires par licencié, ce qui porte à 3,50 € l'aide financière du DSF.
Soit 64.904 € directement reversés aux clubs par le DSF et autant par la FFF, sur le compte District.
- Le District a également décidé d'annuler l'obligation des clubs liés aux tickets d'entrée (soit 9.800 € de moins dans les produits pour 2020/2021) et de rembourser l'engagement des clubs encore en lice dans les différentes coupes du DSF (4.806 €) sur l'exercice 2019/2020.
Soit environ 164.000 € directement reversés aux clubs sur leurs comptes DSF ou par le biais de dotation.

Ce qui implique que les clubs sont aujourd'hui en crédit au niveau des comptes District à hauteur de 104.000 €.

- Les amendes disciplinaires sont forcément moindres puisque la saison fut interrompue.
- Il est précisé les raisons de la baisse des dépenses salariales due :
 - au chômage partiel pour l'intégralité des salariés durant le confinement,
 - au licenciement d'Olivier MEURILLON. Le nouveau CTD PPF étant rattaché directement à la LFHF.

Cependant, cela a une incidence dans les produits, puisque nous ne percevons plus d'indemnité pour Olivier, que ce soit de par ses interventions fédérales avec les Equipes de France jeunes (28.573 €), ou de la subvention de la LFHF pour son salaire (44.000€).

- La Baisse des charges s'entend également dans la baisse des remboursements kilométriques des déplacements des membres de commission.
- Baisse de la subvention du Conseil départemental sur la saison 2019/2020, mais avec un réajustement pour la saison 2020/2021.
- Baisse sur la prochaine saison de la subvention du CNDS d'environ 7.000 €.

Selon les différentiels énoncés plus haut en terme de produit, cumulé au crédit des comptes clubs actuels, cela induit forcément une baisse de trésorerie pour la saison 2020/2021 qui se traduit dans le prévisionnel qui sera proposé.

Le budget prévisionnel est présenté avec un total de 517.800 euros soit une baisse de 22.301 euros par rapport à l'exercice clos le 30/06/2020.

A l'issue de la réunion, Monsieur Guy GAILLET annonce qu'il s'agit de sa dernière réunion au sein de la commission puisqu'il souhaite cesser son investissement au profit du football départemental, après plus de 60 ans d'activité, dont 27 années à la présidence de la JS QUEVAUVILLERS.

Le Président GLAVIEUX le remercie chaleureusement pour tout le travail effectué dans son club mais également au sein du DSF en tant que membre de la Commission depuis 1996, soit 24 années. Il lui souhaite une retraite « sportive » bien méritée.

Le Président du district

M. GLAVIEUX

Le trésorier du district

P. LAVALARD